



A16/12
16 mai 1963

ORIGINAL : FRANCAIS

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION
DU PROGRAMME ET DU BUDGET

La Commission du Programme et du Budget a tenu ses première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième séances les 9, 13, 14 et 15 mai 1963 sous la présidence du Dr V.V. Olguin (Argentine). Sur la proposition de la Commission des Désignations,¹ le Dr S.P. Tchoungui (Cameroun) a été élu vice-président et le Dr M. Sentici (Maroc) rapporteur.

Au cours de sa sixième séance, la Commission a décidé de recommander à la Seizième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante :²

Budget effectif et niveau du budget pour 1964

"La Seizième Assemblée mondiale de la Santé

DECIDE

- 1) que le budget effectif pour 1964 sera de US \$34 065 100;
- 2) que le niveau du budget de 1964 sera égal au montant du budget effectif indiqué ci-dessus au paragraphe 1), augmenté du montant des contributions qui correspondent à la réserve non répartie; et
- 3) que le budget de 1964 sera couvert au moyen des contributions fixées pour les Membres après déduction :
 - i) du montant de US \$756 990 disponible par remboursement provenant du compte spécial du programme élargi d'assistance technique, et
 - ii) du montant de US \$849 100 disponible au titre des recettes occasionnelles pour 1964."

¹ Document A16/8.

² Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée, les décisions sur le montant du budget effectif sont prises à la majorité des deux tiers.